

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2022

OBJET :

Avenant portant prorogation du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Catherine ASSO procuration à M. Pierre PHILIP, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSEYRE, Mme Françoise BERNERD procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Nicole MAGALLON, M. Christian CADO, M. Rémy ODDOU, M. Michel GAY-PARA, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise DUSSEYRE , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Conseil Communautaire a approuvé par délibération du 11 Février 2015 les enjeux et orientations du Contrat de Ville 2015/2020 signé le 22 Avril 2015.

Ce type de contrat s'inscrit dans une stratégie de développement le considérant comme un instrument d'action publique devant contribuer à réduire les disparités et les inégalités sociales. Sur Gap, les territoires concernés sont le quartier prioritaire du Haut Gap et les quatre quartiers de veille : le Centre-Ville, Molines-Saint-Mens, Fontreyne et Beauregard.

Suite à la circulaire du 22 Janvier 2019 prévoyant la prolongation des Contrats de Ville jusqu'en 2022, le conseil communautaire a approuvé cette prolongation pour Gap sur 2021 et 2022.

Aujourd'hui, dans un contexte national de réflexion profonde sur les contours, les contenus et l'avenir des contrats de ville qui n'a pas encore abouti, la Loi n°2021-1900 de finances pour 2022 a acté leur prorogation, pour une année supplémentaire en 2023.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable des commissions Aménagement du Territoire et Développement Économique, Finances et Ressources Humaines du 30 Novembre 2022,

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de prorogation du Contrat de Ville joint à la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

Le Vice-président



Jérôme MAZET

Le Secrétaire de Séance



Françoise DUSSERRE

Transmis en Préfecture le : **16 DEC. 2022**

Affiché ou publié le : **16 DEC. 2022**



Gap en + grand
L'agglo



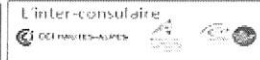
Hauts-Alpes
en coopération



DOMICIL

ars

pôle emploi



AVENANT PORTANT PROROGATION

DU CONTRAT DE VILLE

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE

PRÉAMBULE

La LOI n° 2021-1900 de finances pour 2022 a acté la prorogation, d'une année supplémentaire, les Contrats de ville en cours et les régimes fiscaux zonés dans un contexte de réflexion profonde sur les contours et les contenus de ceux-ci.

Ceci étant exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE - : OBJET

Le présent avenant a pour objet de proroger le Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance jusqu'au 31 décembre 2023.

Les autres dispositions du protocole d'engagements renforcés et réciproques, portant prorogation du Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, signé le 7 janvier 2021, restent inchangées.

FAIT à Gap, le

Le Préfet des Hautes-Alpes Dominique DUFOUR	Le Maire, Roger DIDIER	Le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance Jérôme MAZET	Le Procureur de la République Florent CROUHY
Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes Jean-Marie BERNARD	La Directrice Générale de l'OPH 05 Marie-Jeanne PASTOR	La Directrice de la Société HLM UNICIL Claudine VERLAQUE	Le Directeur de la CAF Rodolphe DAMOUR
La Directrice Territoriale de Pôle Emploi Sandrine JACOB	La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale Catherine ALBARIC-DELPECH	La Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé Christel-Aurore MACHADO	Le Directeur Régional PACA de la Banque des Territoires Alexis ROUQUE
Le Représentant du Conseil Citoyen	Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes Frédéric CAVALLINO	Le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes Eric LIONS	Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Alpes Fabrice ZIMMERMANN

